

Procès-verbal

de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 12 octobre 2021, à 20h05.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 1293-2021 du 6 octobre 2021, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Claude Gauthier.

Madame Geneviève Grimard, directrice générale adjointe et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 8 octobre 2021 et les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

1. **Règlement 21-R-243 décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9^{ème} Avenue;**
2. **Carte de crédit pour le maire;**
3. **Travaux urgents de réparation de la chaussée – rang de la Savane et rue Leclair;**
4. **Période de questions;**
5. **Levée de la séance.**

21-10-249

RÉSOLUTION

1. RÈGLEMENT 21-R-243 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (3 091 000\$) POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA 9^{ÈME} AVENUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu souhaite procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9^{ème} Avenue;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu désire se prévaloir du pouvoir d'emprunt prévu à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par Tania Ann Blanchette, conseillère lors de la séance du 7 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 21-R-243 décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9^{ème} Avenue.

Adoptée.

21-10-250

RÉSOLUTION

2. CARTE DE CRÉDIT POUR LE MAIRE

- CONSIDÉRANT** que madame Ann Tremblay a quitté ses fonctions à la direction générale;
- CONSIDÉRANT** que monsieur Claude Gauthier a été élu maire de la Ville de Richelieu le 1^{er} octobre 2021;
- CONSIDÉRANT** qu'une carte de crédit est mise à la disposition de la mairie pour palier à certaines dépenses dans le cadre d'une telle fonction.

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'émission d'une carte de crédit au nom de la Ville de Richelieu, avec une limite de crédit de 5 000\$, à monsieur le maire, Claude Gauthier;

AUTORISE l'annulation de la carte de crédit de monsieur Jacques Ladouceur, maire sortant, et de la carte de crédit de madame Ann Tremblay.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-10-251

RÉSOLUTION

3. TRAVAUX URGENTS DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE – RANG DE LA SAVANE ET RUE LECLAIR

- CONSIDÉRANT** que des travaux urgents de réparation de la chaussée sont nécessaires sur une partie du rang de la Savane et sur la rue Leclair afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;
- CONSIDÉRANT** l'estimation du coût des travaux daté du 7 octobre 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, au montant approximatif de 50 000\$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE les travaux urgents de réparation de la chaussée sur une partie du rang de la Savane et sur la rue Leclair, pour un montant approximatif de 50 000\$, taxes en sus.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires 02-320-00-517 et 55-991-12-000 (surplus non affecté).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

4. Période de questions

21-10-252

RÉSOLUTION

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h09.

Adoptée.

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.